



## CONVENTION de LOCATION (2024)

### SALLE ALEXIS MANEYROL – ASSOCIATION

(Convention de location à compléter, signer, et à retourner en Mairie, en double exemplaire).

Conformément au règlement d'utilisation de la **SALLE MANEYROL**, il est convenu :

➤ **Entre**

Mme Melle Mr : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Pour le compte de l'Association : \_\_\_\_\_

Qu'il représente en qualité de : \_\_\_\_\_

ci-après dénommé, le bénéficiaire, *d'une part*

➤ **et la COMMUNE de LA CHAPELLE-HEULIN** représentée par Monsieur le Maire, *d'autre part*

- 1) La Commune de LA CHAPELLE-HEULIN mettra à la disposition du bénéficiaire la **SALLE MANEYROL** sise **9 Rue Alexis Maneyrol** :  les cuisines  le chauffage  la sono

Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ H à \_\_\_\_\_ H lendemain matin

Motif de l'utilisation : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_

Nom et Adresse du traiteur : \_\_\_\_\_

- 2) Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement d'utilisation de la Salle dont un exemplaire lui a été remis, en particulier les dispositions concernant la sécurité, l'ordre public, les heures d'ouverture, l'état des lieux. En cas de dégradations ou de non respect du règlement, le bénéficiaire reconnaît à la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN le droit de lui réclamer le montant des réparations et/ou de lui appliquer les pénalités prévues.

- 3) Le bénéficiaire affirme être couvert en responsabilité civile (**attestation à joindre**)

- 4) Le bénéficiaire s'engage à être présent sur les lieux pendant toute la durée de l'utilisation. Toutefois, en cas d'empêchement dûment motivé, il donne pouvoir pour le représenter à :

Mme Melle Mr \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

- 5) La redevance de mise à disposition s'élève à \_\_\_\_\_ **Euros**. Le versement par chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** se fait le jour de la signature du présent contrat.

Ainsi, le chèque de \_\_\_\_\_ euros pour le **solde**, le chèque de 500 euros pour la **caution de la salle** et le chèque de 304,50 euros pour la **caution de la sono** complètent le dossier de location avant à la remise des clés.

- 6) Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les locaux seront utilisés pour son propre compte ou celui de l'association qu'il représente et pour le motif indiqué ci-dessus.

« Lu et approuvé » le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à LA CHAPELLE-HEULIN

**Le bénéficiaire**

**Le Maire**